

Rapport Annuel 2016

Prix et qualité du service public
d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou

Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02
1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35
37140 BOURGUEIL
contact@smipe-vta.net
www.smipe-vta.net

♦ PRESENTATION DU SYNDICAT	3-4
♦ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	5-6
♦ EVENEMENTS MARQUANTS EN 2016	7
♦ DECHETS MENAGERS & ASSIMILES COLLECTES	8
♦ ETAPE DE GESTION DES DECHETS	9
♦ LES ORDURES MENAGERES	
1) Aspects Techniques	10-11
2) Aspects Financiers	12-13
♦ LES RECYCLABLES	
1) Aspects Techniques	14-16
2) Aspects Financiers	17
3) Aspects Contractuels Eco - Organismes	17-18
♦ LES DECHETTERIES	
1) Aspects Techniques	19-23
2) Aspects Financiers	24-25
♦ COMMUNICATION & PREVENTION	26-28
♦ LES INDICATEURS FINANCIERS	29-30
♦ LES PROJETS 2017	31

Présentation du Syndicat

TERRITOIRE DESSERVI

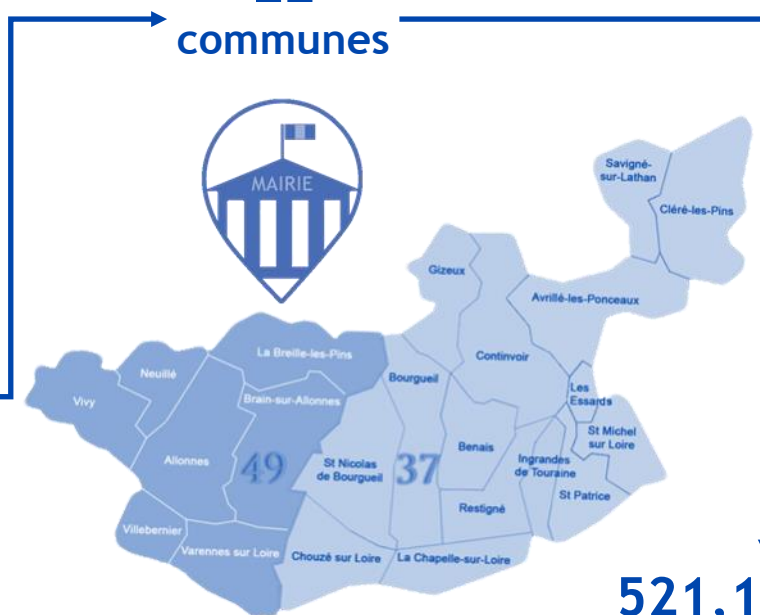


29 295
habitants



13 979
foyers
(source La Poste)

22
communes



521,12 km²

AVRILLE LES PONCEAUX

ALLONNES

BENAIS

BOURGUEIL

BRAIN SUR ALLONNES

CHOUZE SUR LOIRE

CLERE LES PINS

CONTINVOIR

GIZEUX

INGRANDES DE TOURAINE

LA BREILLE LES PINS

LA CHAPELLE SUR LOIRE

LES ESSARDS

NEUILLE

RESTIGNE

SAVIGNE SUR LATHAN

ST MICHEL SUR LOIRE

ST NICOLAS DE BOURGUEIL

ST PATRICE

VARENNES SUR LOIRE

VILLEBERNIER

VIVY



◆ Communauté de communes Touraine Nord Ouest



◆ Communauté de communes du Pays de Bourgueil



◆ Communauté d'Agglomération Saumur Agglo

SA MISSION :

Le SMIPE Val Touraine Anjou collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 22 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature que ceux d'un ménage.

L'INSTITUTION

Présidé depuis le 20 avril 2011, par le Maire de Brain sur Allonnes, Yves BOUCHER, le Comité Syndical composé de 88 membres dont 44 titulaires et 44 suppléants provenant des 3 structures :

- 12 titulaires et 12 suppléants de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest
- 18 titulaires et 18 suppléants de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil
- 14 titulaires et 14 suppléants de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, a pour missions de prendre les décisions principales et fondatrices du SMIPE.

RÉPARTI AINSI

♦ Le bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 10 membres issus des délégués des 3 collectivités dont le Président, Yves BOUCHER et les 2

Vice-présidents :

1er VICE PRESIDENT : Patrick PLANTIER (Benais)

2ème VICE PRESIDENTE : Josette CALONNE (Savigné sur Lathan)

♦ Et les 7 membres supplémentaires

MEMBRE DU BUREAU : Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Patrice HENRY (Restigné)

MEMBRE DU BUREAU : Anne HOTTON (Vivy)

MEMBRE DU BUREAU : Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)

MEMBRE DU BUREAU : Cyril MOLESINI (Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Jacques PIEDOUE (Bourgueil)

MEMBRE DU BUREAU : Grégory PIERRE (Villebernier)

♦ Les Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Départementale d'Elimination des Déchets
 - Commission du Personnel
- Commission Information - Communication
 - Commission d'Appel d'Offres

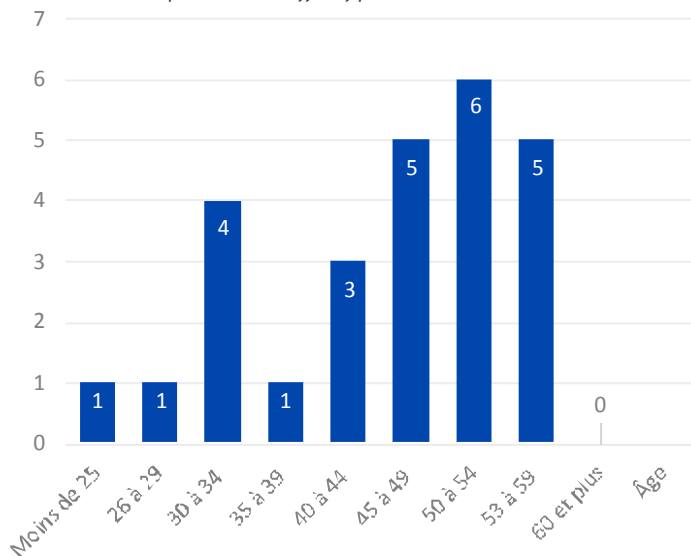
A - LES MOYENS HUMAINS

La compétence déchet est assurée en régie par les 21 agents techniques et les 5 agents administratifs.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2016

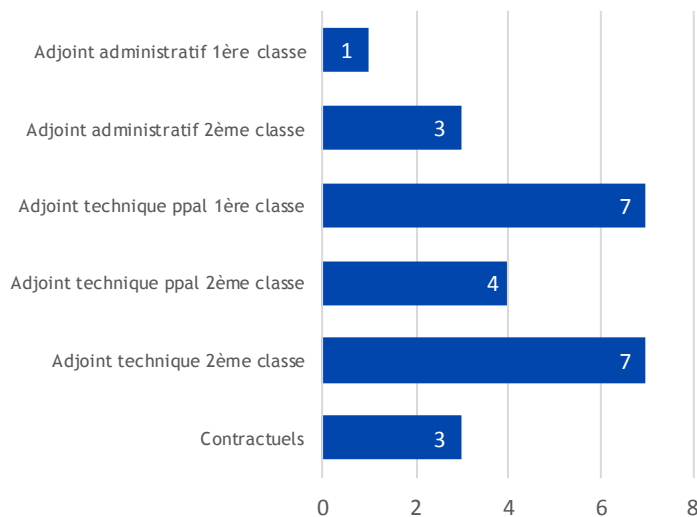
Pyramide des âges

Répartition de l'effectif présent au 31/12/2016

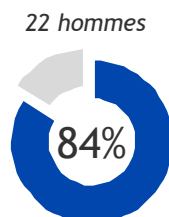
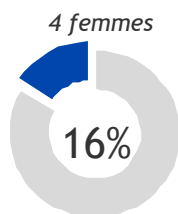


Cadre d'emploi :

Répartition de l'effectif présent au 31/12/2016



Effectifs au 31/12/2016



• Les arrêts comptabilisés sur l'année

La part du temps perdu en raison des absences est de 8.5 %, ce qui représente 2 agents absents sur l'année 2016.

- ◆ 63.0 % des agents employés se sont arrêtés au moins une fois.
- ◆ Les absences représentent 192.6 arrêts pour 100 agents employés.
- ◆ Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 6.8 %, ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée.
- ◆ 6 accidents de travail ont été recensés

• La cotisation Assurance du Personnel

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 47 843,81€(DEXIA-SOFCAP)

Moyens humains et matériels

B - LES MOYENS MATERIELS

Equipements détenus par le Syndicat au 31 décembre 2016

6

Bennes à Ordures Ménagères

114811 km parcours soit +17.49%
par rapport à 2015



3

Porteurs transferts

Déchèteries et LD*
69 754 km parcours soit -8,5%
par rapport à 2015



3

Engins

Pour le site d'exploitation de
Benais : Pelleteuse, chargeur et
tracteur



2

Porteurs levage colonnes (P.A.V.)

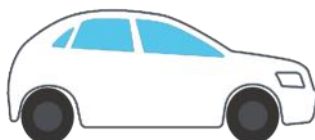
55 470 km parcours soit +7,43% par
rapport à 2015



5

Véhicules de service

85 785 km parcours soit
-4.69% par rapport à 2015



3

Remorques

pour les véhicules de service
ou bien pour transporter les
caissons des porteurs



* LD : Transport Longues Distances c'est-à-dire jusqu'aux centres de traitements (centres de tri, Usine de Valorisation Energétique,...)

Commentaires :

Les porteurs de levages des colonnes ont parcourus plus de kilomètres par rapport à 2015. En effet, les tonnages des recyclables ont augmenté de près de 6,61%. Cette augmentation est due aux nombreux contrôles de collectes réalisés sur la plupart des communes du territoire - Pour plus de détails sur le suivi de collecte voir page 26 communication et prévention.

En 2016, les transferts longues distances et les transferts de déchèteries ont parcouru 69 754km soit une baisse de 8,5% par rapport à 2015. Cette diminution des kilomètres s'explique par la baisse du tonnage total de -3,42% entre 2015 et 2016.

Evènements marquants 2016

◆ Mise en place du tri des vitrages

A ce jour, quatre colonnes usagées ont été aménagées pour la collecte des vitrages en déchèteries. On y accepte les vitrages simples, doubles, feuilletés et colorés. Cependant les miroirs, aquariums, plaques vitrocéramiques et les panneaux photovoltaïques doivent quant à eux être déposés dans le caisson des encombrants.



Les vitrages sont ensuite collectés par nos services afin d'être acheminés chez le transporteur Brunet à Allonnes pour y être recyclés en nouvelles vitres.

◆ Collecte des capsules Nespresso



Un nouveau contrat a été signé avec l'entreprise Collector, également en charge de la collecte des cartouches d'encre, afin de mettre à disposition des bacs marrons pour la collecte des capsules de thé ou de café de la marque NESPRESSO.

Mais que deviennent mes capsules une fois déposées ? Une fois les capsules collectées, le marc et l'aluminium sont séparés avant d'être valorisés et réutilisés. Une fois récupéré, le marc sera utilisé

comme compost et engrais pour la filière agricole et l'aluminium quant à lui sera refondu pour être réutilisé dans la filière industrielle.

◆ Collecte de l'amiante

Pour la première année, le syndicat a mis en place une collecte gratuite de l'amiante au profit des particuliers résidant sur l'une des 22 Communes du territoire. Les déchets d'amiante devaient être issus d'une construction située sur le territoire, dans la limite de 20m² par foyer.

Suite à leur inscription et dans la limite des places disponibles, un agent a convenu d'un rendez-vous à domicile pour remettre les équipements nécessaires à la collecte (masque et sac) et informer de la démarche afin de manipuler et de transporter les déchets amiantés, avec précaution. L'amiante étant un déchet potentiellement dangereux, un contrôle strict des apports est effectué.

Le jour de la collecte sur la plateforme de Benais, 36 administrés ont pu bénéficier de cette collecte.

Cette opération sera renouvelée en juin 2017.



◆ Benne Eco Mobilier sur Benais

En avril 2016, une benne réceptionnant le mobilier est arrivée sur le site de la déchèterie de Benais. Il est possible d'y déposer matelas, tables, chaises, mobilier de jardin et meubles en tout genre. En 9 mois de mise en place 132,5 tonnes ont été détournées des encombrants.



◆ Refonte d'une partie de la plate-forme de déchets verts

La réfection d'une première partie de cette plateforme a été effectuée. Celle-ci s'étant beaucoup dégradée ces dernières années, il devenait urgent de faire les travaux afin d'éviter tout incident. Cependant le budget n'étant pas extensible, la totalité



n'a pu être faite en 2016, c'est pour cela que l'autre partie qui concerne plutôt l'entrée de la plateforme sera effectuée en 2017.

◆ Nouveau porteur Ampiro pour les transferts

Très attendu durant cette année 2016, l'arrivée mi-décembre du nouveau porteur nous permettant ainsi le remplacement du véhicule porteur IVECO arrivé en fin de vie et après 18 ans de bons et loyaux services.



L'achat s'est orienté vers un véhicule 44 tonnes, qui devient le véhicule affecté aux transferts longues distances, c'est-à-dire acheminer les OM et encombrants à Lasse et les recyclables à Performance Environnement. Par glissement, l'ancien camion assure aujourd'hui les transferts des déchèteries.

Le vieux MAN est maintenant affecté au centre de transferts.

◆ Mise en ligne du site Internet du Syndicat

Une adresse à découvrir : www.smipe-vta.net - Plus de détails page 26.

Déchets ménagers et assimilés collectés

Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIFE

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

	Tonnages collectés 2016	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2016/2015		Pour mémoire en 2015	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
TOTAL OMR	5 138,16	175,39	↘	-9,08%	5 651	193,56

RECYCLABLES - Collectes sélectives

Désignation	Tonnages collectés 2016	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2016/2015		Pour mémoire en 2015	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
CARTONS	53,18	1,82			59,46	2,04
VERRE	1400,34	47,80			1295,80	44,38
ACIER	434,91	14,85			356,970	12,23
ALU						
CARTONS						
BRIQUES						
PLASTIQUES	614,84	20,99			635,86	21,78
PAPIERS (1)						
TOTAL CS	2 503,27	85,45	↗	6,61%	2348,09	86,22

(1) Attention depuis juillet 2016 nous envoyons directement les papiers chez UPM

DÉCHÈTERIES

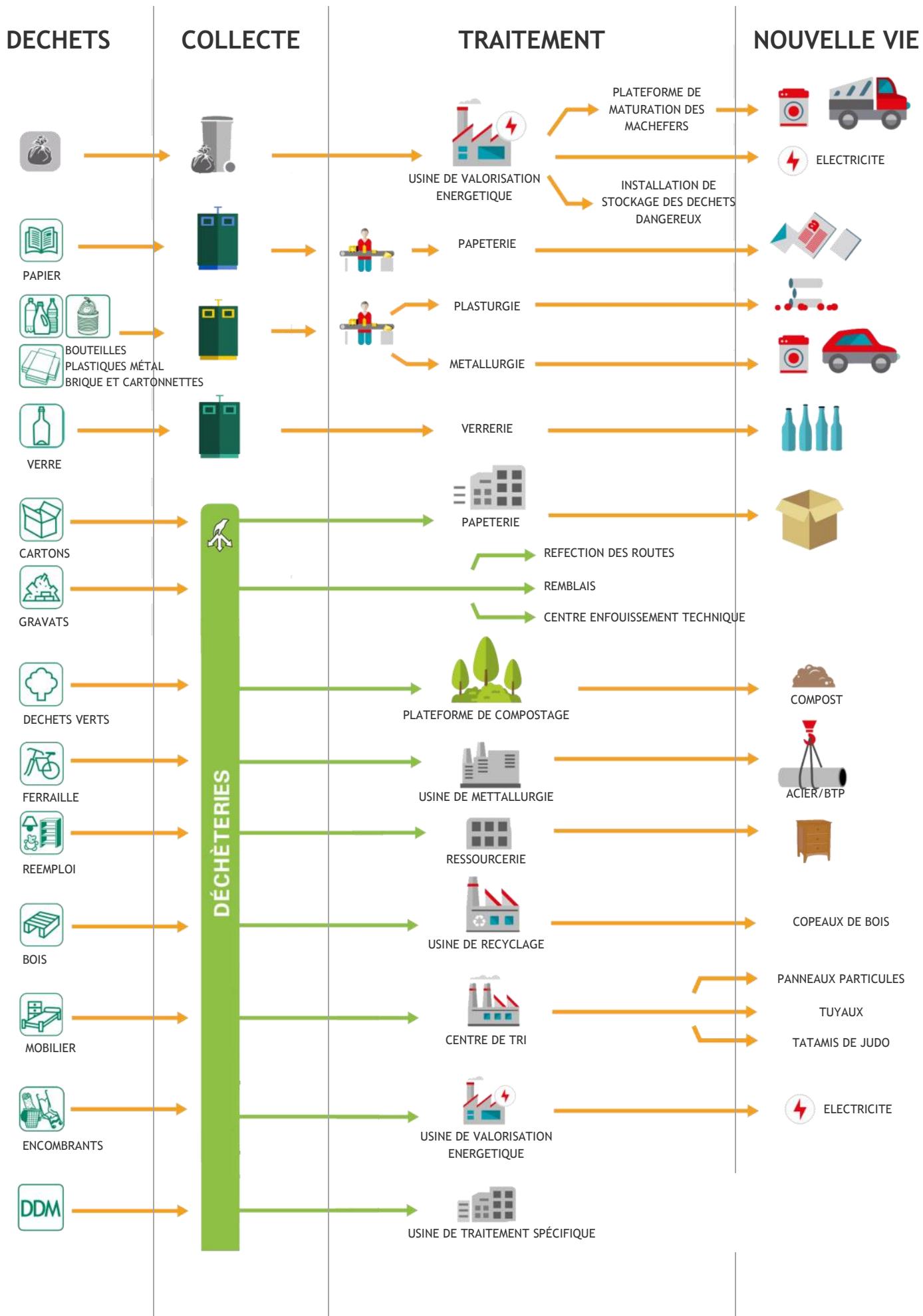
Désignation	Tonnages collectés 2016	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2016/2015		Pour mémoire en 2015	
					Tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
VEGETAUX	2 843,67	97,07			2 786,82	95,13
FERRAILLES	161,18	5,50			128,17	4,38
BOIS	315,16	10,76			280,42	9,57
CARTONS	174,14	5,94			181,34	6,19
ENCOMBRANTS	1 318,34	45,00			1 498,30	51,15
ECO MOBILIER	218,84	7,47			68,65	2,34
ASPIRE	9,26	0,32			10,66	0,36
GRAVATS	278,26	9,50			523,08	17,86
PLACOPLATRE	70,62	2,41			81,50	2,78
BATTERIES	3,82	0,13			3,42	0,12
DECHETS D 3E	188,01	6,42			147,38	5,03
PEINTURES	12,32	0,42			12,47	0,43
NEONS	0,49	0,02			0,67	0,02
CARTOUCHES ENCRE	0,22	0,01			0,48	0,02
PILES	31,19	1,06			18,11	0,62
HUILES DE VIDANGE	9,72	0,33			10,06	0,34
HUILES DE FRITURES	0,00	0,00			3,80	0,13
PNEUS	6,860	0,23			16,42	0,56
RADIOGRAPHIES	0,054	0,00			0,05	0,00
TOTAL DECHETTERIES	5 642,15	192,60			↘	-2,25%

TOTAL DECHETS COLLECTES 2016

13 283,58

453,44

Etapes de gestion des déchets



1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Organisation du service de collecte

1) *Les ordures ménagères résiduelles*

Sont considérés comme des ordures ménagères résiduelles les déchets collectés en mélange après retrait des recyclables.

Type de déchets	Fréquence de collecte et type de collecte	Secteur	Contenant
Ordures Ménagères Résiduelles	En porte à porte 1 fois par semaine	Toutes les communes sauf Bourgueil	Aucun contenant obligatoire
Ordures Ménagères Résiduelles	En porte à porte 2 fois par semaine	Bourgueil	Aucun contenant obligatoire



Les 10 agents en charge de la collecte assure en régie le vidage des contenants disposés sur le domaine public. Aucun récipient de collecte n'est fourni par le Syndicat, qui a choisi de laisser chaque habitant libre du type de contenant utilisé.

Cependant, le règlement précise que tous les déchets se trouvant en vrac ne sont pas acceptés et qu'un volume de sac est fixé. Les administrés peuvent toutefois se procurer un bac individuel auprès du Syndicat.

Pour cette année 2016, le nombre d'habitants desservis est de 29 295 (population INSEE). Pour cela, le Syndicat dispose d'un parc de 6 véhicules qui assurent la collecte sur la totalité du territoire et permet d'assurer le service le lendemain d'un jour férié (en plus des circuits de collecte prévus) ou en cas d'immobilisations consécutives à des opérations de maintenance ou pannes diverses.



LUNDI	BOURGUEIL VARENNES SUR LOIRE
MARDI	ALLONNES LA CHAPELLE SUR LOIRE CHOUZE SUR LOIRE
MERCREDI	BRAIN SUR ALLONNES NEUILLE ST PATRICE VILLEBERNIER INGRANDES DE TOURAINE
JEUDI	BENAI CONTINVOIR GIZEUX BOURGUEIL ST NICOLAS DE BOURGUEIL LA BREILLE LES PINS CLERE LES PINS LES ESSARDS
VENDREDI	RESTIGNE ST MICHEL SUR LOIRE VIVY AVRILLE LES PONCEAUX SAVIGNE SUR LATHAN

2) Les déchets ne provenant pas des ménages, pris en charge par le service

Les déchets ne provenant pas des ménages sont collectés simultanément avec les ordures ménagères résiduelles, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères résiduelles et identifiables grâce à des bacs marron spéciaux (numérotés et dotés d'une puce). Ils proviennent des structures ou établissements recensés de par leurs activités à caractère commercial - scolaire - estival, comme :

- les commerçants, artisans,
- les entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- les structures et complexes municipaux ou intercommunaux,
- les maisons de retraite,
- les établissements scolaires,

Ces déchets entrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale après recensement des producteurs et signature d'une convention fixant les modalités d'exécution du service.

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE	NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ⁽¹⁾	EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES ENTRE 2015 ET 2016	SOMMES PERÇUES PAR LE SYNDICAT ⁽²⁾	EVOLUTION DES SOMMES PERÇUES ENTRE 2015 ET 2016
Communes 49	7	—	16 213,77 €	-3,35%
Communes 37	15	—	36 277,69 €	0%
Etablissements publics non soumis TEOM*	15	+25%	33993,71 €	+8,01%
Professionnels	63	+10,53%	27 259,60 €	+15,34%

¹ Le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 221.

² Le montant de la redevance spéciale correspond au montant du service effectué par le Syndicat après déduction de la TEOM.

Pour les assujettis non redevables, le montant de la TEOM payée couvre le montant du service rendu par le Syndicat.

* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

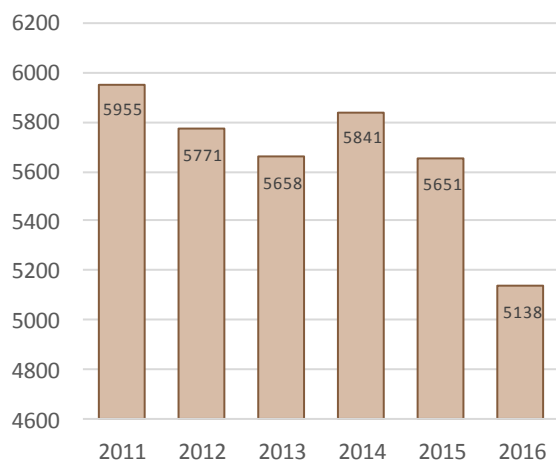
3) Les tonnages collectés

5 138 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SMIPE en 2016. Avec une population de 29 295 habitants, le ratio de collecte des OMR sur l'année est de 175.39 kg par an et par habitant.

La production d'ordures ménagères résiduelles est en baisse avec une évolution 2015/2016 de - 9,08%.

Cette diminution significative s'explique par la mise en place du contrôle de collectes réalisé depuis septembre 2015 sur 12 des 22 communes .

Evolution du tonnage des OMR



Evolution de la production des OMR par habitants

ANNEES	TONNAGES	EVOLUTION N/N-1	KG/HAB	EVOLUTION N/N-1	POPULATION
2016	5138	-9.08 %	175,39	-9.36 %	29 295
2015	5651	- 3.26 %	193,51	- 0.96 %	29 203
2014	5841	+ 3.23 %	200,57	+ 1.03 %	29 204
2013	5658	- 1.96 %	194,29	+ 0.98 %	29 125
2012	5771	- 3.09 %	198,82	+ 0.95 %	29 026
2011	5955	- 14.40 %	208,67	+ 0.85 %	28 729

Ordures Ménagères Résiduelles

B – Le transport et le traitement des ordures ménagères

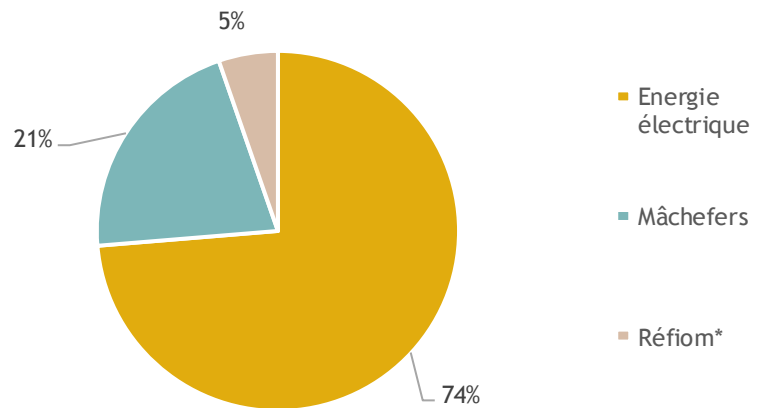
Le quai de transfert est géré en régie par l'agent responsable du site qui partage son temps de travail entre le chargement pour le transfert des ordures ménagères, des encombrants et des recyclables.

La totalité des ordures ménagères a été transportée en régie en direction de l'Unité de Valorisation du SIVERT de l'Est Anjou à Lasse (49) pour y être valorisées énergétiquement.

A l'issue de la valorisation énergétique, 105.90 tonnes de métaux ferreux et 5.28 tonnes de métaux non ferreux ont été extraites des mâchefers.

Répartition des tonnages traités

	Tonnes	kg/habitants
Energie électrique	3 786	129,24
Mâchefers	1 080	36,87
Réfiom*	272	9,28
	5 138	175,39



*Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La collecte

Le montant total des dépenses réalisées au titre de la collecte des ordures ménagères, s'est élevé pour l'année 2016 à 780 397 € TTC, contre 766 941€ TTC en 2015, soit une augmentation de 1.75 %.

B - Le transport et le traitement

Le montant global du transport, au titre de cette année 2016 s'est élevé à 136 741 €. Ce montant correspond à 242 rotations effectuées en direction de l'Unité de Valorisation de Lasse contre un montant de 140 350€ équivalent aux 268 rotations de 2015.

Une légère réduction du coût de transport compte tenu de l'application de la réglementation autorisant le transport de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes, d'une part et compte tenu de l'acquisition d'un véhicule porteur ayant permis de réduire considérablement le coût de maintenance et d'entretien lié au véhicule.

La péréquation versée par le Sivert au Syndicat a été de 350 € pour 2016.


Ce système de péréquation des coûts de transfert mis en place par le Sivert permet d'optimiser le transport à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités adhérentes. La péréquation permet à chaque Syndicat de bénéficier du transport des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Ce principe de péréquation permet de plafonner les coûts des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/T et de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 T pour les OM et de 7 tonnes par rotation pour les encombrants; à charge supplémentaire pour les syndicat en cas de sous chargement

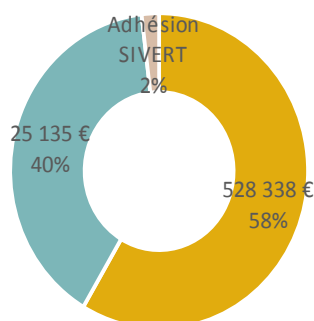
Au titre de l'incinération des tonnages ordures ménagères transportés à Lasse, le Syndicat s'est acquitté de 355 456 €, pour les 5 138 tonnes traitées, contre 389 345 € pour les 5 651 tonnes incinérées en 2015.

La valorisation énergétique est facturée au Syndicat à raison de 61.57 € HT/Tonne + 4.13 € HT/tonne de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes - instaurée en 2008 par l'Etat).

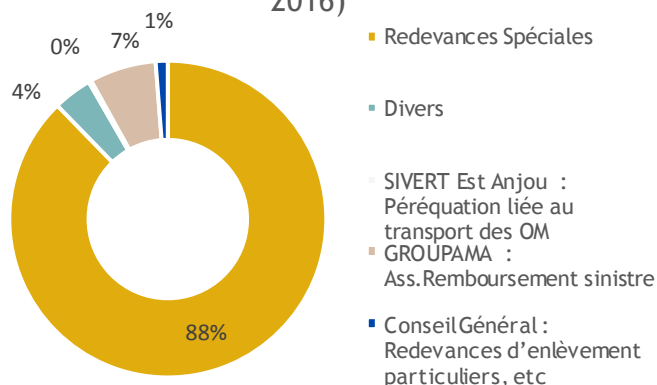
Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES (données résultant du CA 2016)

Nature de la dépenses	Montant (résultant du CA 2016)	Coût/ tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Partenaire	Montant TTC (résultant du CA 2016)
Charges liées à la Collecte (avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 4 738.61€)	780 397 €	151,89 €	26,64 €	Redevances spéciales	Professionnels / structures diverses / Mairies	108 234 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	528 338 €	102,83 €	18,04 €			
 Adhésion SIVERT	25 135 €	4,89 €	0,86 €	Divers		4 885 €
				Péréquation liée au transport des OM	SIVERT Est Anjou	350 €
				Remboursement sinistre,	GROUPAMA Ass.	8 392 €
				Redevances d'enlèvement particuliers, etc	Conseil Général	1 521 €
TOTAL DES DEPENSES	1 333 870 €	259,61 €	45,53 €	TOTAL DES RECETTES		123 381 €

Dépenses : Montant (résultant du CA 2016)



Recettes : Montant TTC (résultant du CA 2016)



Coût Net (dépenses-recettes)	1 210 489 € TTC	41,32 €/habitant (29295 habitants 2016)	235,60 €/tonne (5138 T collectées)
------------------------------	-----------------	---	------------------------------------

Année 2014	Année 2015	Année 2016
42,07 €	41,43 €	41,32 €

Un coût net quasi identique par rapport à 2015, qui contribue tout de même à faire baisser très légèrement le coût par habitant en 2016 par la légère augmentation du nombre d'habitants.

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective comprend l'ensemble des déchets des ménages, qui sont recyclables.

Les trois flux EMBALLAGES, JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES & VERRE MENAGER, sont collectés au sein de 87 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) aménagés sur l'intégralité du territoire du Syndicat et 10 P.A.V. sur le secteur privé, représentant 101 colonnes verres, 80 colonnes papiers et 92 colonnes emballages.

La collecte des colonnes est effectuée en régie, depuis 2011, par le personnel du Syndicat, à l'aide de deux camions grue à benne déposable. Deux agents permanents assurent cette mission chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures.

Les circuits de collecte sont définis en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire d'une part, et de la situation géographique des P.A.V, d'autre part.

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes.



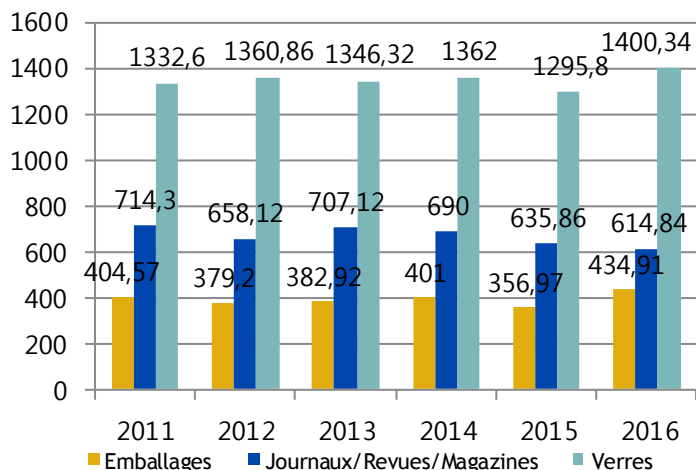
Une collecte des cartons (gros de magasins) est également organisée auprès des professionnels qui le souhaitent dans le cadre d'une redevance spéciale émise en fonction de la quantité présentée à la collecte. Cette collecte a lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois. En 2016, 53,18 tonnes de cartons ont été collectées.

*Evolution des tonnages collectés PAV
Tableau de collecte durant les 6 dernières années*

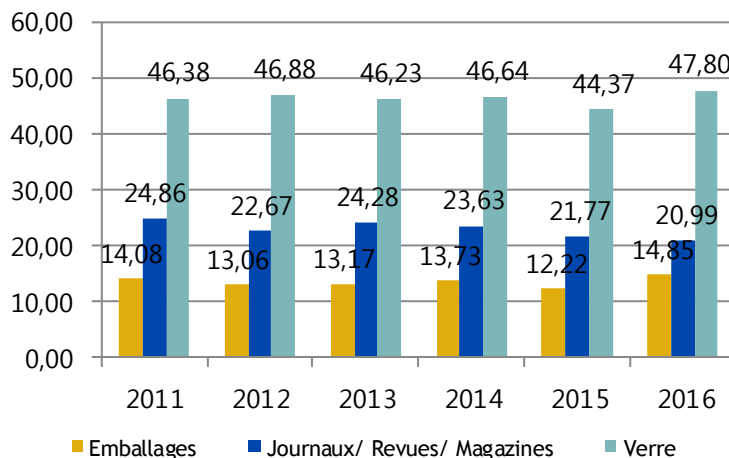
EVOLUTION ET RATIOS DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE							
Année		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population		28 729	29 026	29 125	29 204	29 203	29 295
Emballages *	tonnage collecté	404,57	379,22	383,52	401,36	356,97	434,91
PAV	ratio (kg/hab/an)	14,08	13,06	13,17	13,74	12,22	14,85
Papiers	tonnage collecté	714,3	658,12	707,12	689,98	635,86	614,84
PAV	ratio (kg/hab/an)	24,86	22,67	24,28	23,63	21,77	20,99
Verre	tonnage collecté	1 332,6	13 60,86	1 346,32	1 361,54	1 295,8	1 400,34
PAV	ratio (kg/hab/an)	46,39	46,88	46,23	46,62	44,37	47,80

* Les emballages comprennent les bouteilles et flacons plastiques, les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les ELA (Emballages Liquides Alimentaires : briques alimentaires) et les EMR (Emballages Ménagers Recyclables : cartonnettes)

Evolution des tonnages collectés



Evolution des ratios en kg/habitant



COMMENTAIRE

On constate une augmentation des tonnages collectés au sein des Points d'Apport Volontaire puisque 2 450 tonnes ont été collectées contre 2 348 tonnes en 2015, soit une hausse de 4,34 %

Le tonnage du verre ménager est en augmentation avec +105 tonnes. Les tonnages d'emballages sont également en augmentation avec +78 tonnes, conséquence positive des suivis de collecte qui font ressortir les emballages des Ordures Ménagères.

Les tonnages de papiers ménagers s'affichent en légère baisse encore cette année (-21 tonnes). Une diminution expliquée par un contexte économique qui privilégie les technologies modernes (dématisation et autre) et qui entraîne une baisse de la consommation de papier, au niveau national d'au moins 5 %.

Un autre facteur peut contribuer à cette baisse des tonnages sur le territoire du Syndicat. Il s'agit des démarches de collecte de papiers auprès de prestataires privés, mises en œuvre par les écoles ou Associations de parents d'élèves au profit d'actions pédagogiques.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

Les Emballages ménagers sont collectés, en régie avant d'être acheminés vers le centre de tri de Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec lequel le Syndicat s'est engagé dans le cadre d'un contrat de prestation de tri et conditionnement signé pour 3 années jusqu'au 30 juin 2017. Le coût de la prestation de tri est facturée 260 € HT/tonne sortante au sein du Centre de tri.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie (voir détail en page 9).

Les Journaux Revues Magazines (JRM)

A l'issue de la collecte, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de transfert de Benais avant d'être transférés, en régie, vers le site du centre de tri de Tiercé (Brangeon) qui se chargera d'en effectuer le transfert pour le compte d'UPM KUMENE-CHAPELLE DARBLAIS à Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat jusqu'au 31 mars 2017. La participation financière à la reprise des papiers est égale à 75 €/tonne, négociée sur toute la durée du contrat.

Fin juillet, le Syndicat a modifié son fonctionnement pour les transferts du papier afin de pouvoir percevoir plus de soutien par Eco Folio en passant à une autre norme de papier en l'occurrence celle du 1.11 (catégorie de papier avec une qualité supérieure à la précédente). En effet, le syndicat a mis en place le tri manuel du papier sur le centre de transfert de Benais tous les 15 jours environ en fonction du tonnage collecté. Une fois ce pré-tri effectué et sur appel de notre part, le papier est acheminé du site de Benais directement chez UPM via un transporteur. La participation financière à la reprise des papiers s'élève à 104€ la tonne.

Le verre ménager

Après collecte, en régie, le verre est repris par Saint Gobain Emballages une fois acheminé chez le transporteur TJB basé à Allonnes (49) qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16) où il sera recyclé à 100% et à l'infini. Le contrat signé avec TJB a pris effet en 2015, et est renouvelable par tacite reconduction pour 1 an. Le coût du chargement est facturé au Syndicat à raison de 5,00 € HT/tonne.

C - La valorisation

Tous les tonnages triés sont dirigés vers leurs filières de valorisation respective désignées dans le cadre du contrat Barème E d'Eco-Emballages.

Matières	Prestataires - Centre de tri	Repreneurs
Acier		 
Aluminium		
Briques Alimentaires		
Cartons/Carbonnettes		
Flacons Plastiques		
Journaux/Magazines		
Verre Ménager		

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année 2016, en tenant compte des stocks non triés présent au 31 décembre N-1. Sont pris en considération les tonnages collectés en Point d'Apport Volontaire, la collecte des cartons des professionnels ainsi que les cartons déposés en déchèteries.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte* du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

Bilan des tonnages valorisés												
	2011	Ratio	2012	Ratio	2013	Ratio	2014	Ratio	2015	Ratio	2016	Ratio
Verre	1326,13	46,16	1335,26	46	1330,62	45,69	1347,25	46,13	1345,08	45,92	1472,14	50,25
Papiers	644,88	22,45	690,56	23,79	661,76	22,72	669,42	22,92	600,98	20,51	691,98	23,62
Acier	16,29	0,57	50,35	1,73	41,3	1,42	43,44	1,49	28,45	0,97	77,6	2,65
Aluminium	1,38	0,05	2,28	0,08	1,57	0,05	3,52	0,12	3,55	0,12	3,51	0,12
ELA	24,1	0,84	20,32	0,7	5,94	0,2	21,42	0,73	41,34	1,41	19,7	0,67
EMR	173,87	6,05	143,475	4,94	130,23	4,47	386,14	13,22	349,9	11,94	408,24	13,94
Plastiques	103,86	3,62	101,58	3,5	90,68	3,11	119,89	4,11	105,07	3,59	142,38	4,86
Total	2290,51	79,73	2343,83	80,75	2262,1	77,67	2591,08	88,96	2474,37	84,46	2815,55	96,11

*Perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Les refus de tri

Ils correspondent aux indésirables appelés erreurs de tri, présents au sein des différents flux collectés. En 2016, sur les 651,43 tonnes valorisées au centre de tri, comprenant les emballages, les cartons de la collecte sélective et les cartons déposés en déchèteries, 70,64 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant 10.84 %.

Les refus ont augmenté d'environ 2% entre 2015 et 2016, les erreurs le plus souvent retrouvées sont :



Couches culottes



Emballages plastiques de viande et de charcuterie



Barquettes en polystyrène



Blisters



Pots de produits laitiers



Jouets cassés

Précisons que le verre ménager est valorisé à l'infini et qu'aucun refus n'est observé concernant les Journaux/Revue/Magazines.

Ces refus, mis en balles par le centre de tri ont été redirigés vers le centre de transfert de Benais avant d'être acheminés vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse, engendrant un coût supplémentaire de gestion.



Précisons que ces tonnages de refus ne prennent pas en considération les tonnages de Journaux/Revue/Magazines récupérés lors du tri des emballages et qui normalement devraient être considérés en refus. En 2016, 7.48 tonnes de papier ont été mises en balles par le centre de tri avant d'être récupérées par le Syndicat qui les a redirigé vers le repreneur UPM.

Pour information, en 2015, 4 tonnes de papier ont été récupérées par le Centre de tri. Une augmentation qui doit être corrigée par le maintien de la distribution des caissettes papier au sein de toutes les mairies et écoles du territoire,

mais également au rappel des consignes de tri papier lors de la communication effectuées lors du suivi de collecte notamment.

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2016, se sont élevées à la somme de 343 322 € contre 315 798 € en 2015. Une augmentation due à l'accroissement des volumes entre autre.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux s'est élevé à 112 028 € (contre 89 910 € en 2015) répartis comme suit :

- . traitement des cartons 3 334,23 €
- . tri et mise en balles des Emballages 99 471,22 €
- . transport du verre ménager 9 222,60 €

83 842 euros ont été consacrés aux différents transferts à destination des filières de recyclage (contre 78 055 € en 2015). Il est à noter une augmentation du temps passé en matière de transfert des emballages volumineux mais faible en tonnage.

3) - ASPECTS CONTRACTUELS - ECO ORGANISMES

◆ Eco-Emballages



Un contrat entre le SMIPE et Eco-Emballages (signé le 19 octobre 2011) précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers (soutien à la tonne triée, soutien aux actions de communication...).

Au titre de l'année 2016, le Syndicat a bénéficié de

287 590,62 euros émanant d'Eco Emballages, contre

251 795.79 euros en 2015. Il convient de préciser que les soutiens sont versés avec une année de retard. Le versement 2016 correspond aux soutiens à la valorisation basés sur les tonnages valorisés 2015 en baisse par rapport à 2014.

◆ Eco-Folio



Les soutiens Eco-Folio sont basés sur la mise sur le marché d'imprimés gratuits, en rapport avec le territoire concerné par la collecte.

Au titre de l'année 2016, le Syndicat a bénéficié d'un soutien financier de 27 653,23 euros.

Les recettes filières

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST) : 26 487,59 €
- Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN) : 32 359.13 €
- Reprise des cartons (SMURFIT KAPPA) : 28 300.54€
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM) : 52 558.15€



Synthèse coût du service RECYCLABLES (données résultant du CA 2016)

Dépenses et nature de la prestation	Montant TTC (résultant du CA 2016)	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes ou Soutien financiers	Montant TTC (résultant du CA 2016)
Charges liées à la Collecte avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 4 738.61€)	343 322,39 €	146,21 €	11,76 €	Recettes filières	139 705,46 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	179 283,61 €	76,35 €	6,14 €	Redevances spéciales	8 994,36 €
				Soutiens ECO EMBALLAGES/ECO FOLIO	316 406,85 €
TOTAL DES DEPENSES	522 606,00 €	222,57 €	17,90 €	TOTAL DES RECETTES	465 106,67 €



Coût Net (dépenses-recettes)	57 499.33 € TTC	1.96€/habitant (29295 habitants 2016)	22,97 €/tonne (2503T collectées)
-------------------------------------	------------------------	--	---

Une augmentation du coût du service dû notamment à la faible augmentation des recettes par rapport à 2015 (+ 14 480 €) conjuguée à l'augmentation importante des charges (+ 38 850 €).

Concernant les soutiens Eco Emballages, il convient de préciser que compte tenu des délais de déclaration et de versement, les recettes enregistrées sont, pour partie, décalées d'une année par rapport à l'année concernée. Ainsi, les acomptes versés en 2016 sont calculés sur la base de ceux versés en 2015 avec une régularisation (en fonction des tonnages valorisés en 2016) qui sera effective en septembre 2017.

Il reste primordial de sensibiliser au tri des emballages afin de faire en sorte que les tonnages collectés et donc valorisés, soient en constante augmentation ; le seul objectif à atteindre pour réduire la participation financière des habitants.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Année 2014	Année 2015	Année 2016
1,69 €	1,13 €	1,96 €

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités d'exploitation

À travers un réseau de 5 déchèteries, les usagers peuvent venir déposer les déchets occasionnels, non pris en charge par la collecte des ordures ménagères et assimilées, en raison de leur nature ou de leur volume.

La déchèterie est donc un mode de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques, notamment en raison de leur toxicité. Les autres déchets acceptés sont les cartons, ferraille*, bois non peint, placoplâtre, appareils électriques et électroniques (DEEE), vitrages, meubles, déchets végétaux et gravats.

Les déchèteries ont pour objectif premier de répondre en priorité aux besoins des ménages.

**Une fois par mois selon la déchèterie et à la déchèterie de Benais toute l'année.*

◆ Les vignettes

L'accès est règlementé par l'obtention d'une vignette délivrée par le service administratif sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules. Celle-ci permet de limiter les apports aux seuls usagers du territoire, les particuliers comme les professionnels.



◆ Les tarifs

L'accès des professionnels (entreprises et administrations) est payant, selon les tarifs en vigueur suivants :

Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	5 €
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	65 €
DECHETS VERTS & BOIS brut	10 €
DECHETS TOXIQUES (peintures/solvants et autres)	1.20 €/kg

◆ Location de caissons aux particuliers



La mise à disposition s'effectue auprès des administrés pour répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leurs déchets verts ou gravats par exemple, ne disposant pas de véhicule adéquat et contraints à faire plusieurs tours en déchèterie.

Cette prestation, comprend le dépôt du caisson de 35m³, son enlèvement après chargement et l'acheminement du caisson sur le site d'exploitation de Benais, par les services.

Une inscription au préalable est obligatoire au minimum 15 jours avant, selon le bulletin d'inscription disponible sur <https://www.smipe-vta.net/location-de-caissons-pour-particuliers>

La prestation est réalisée pour un montant de 83€.

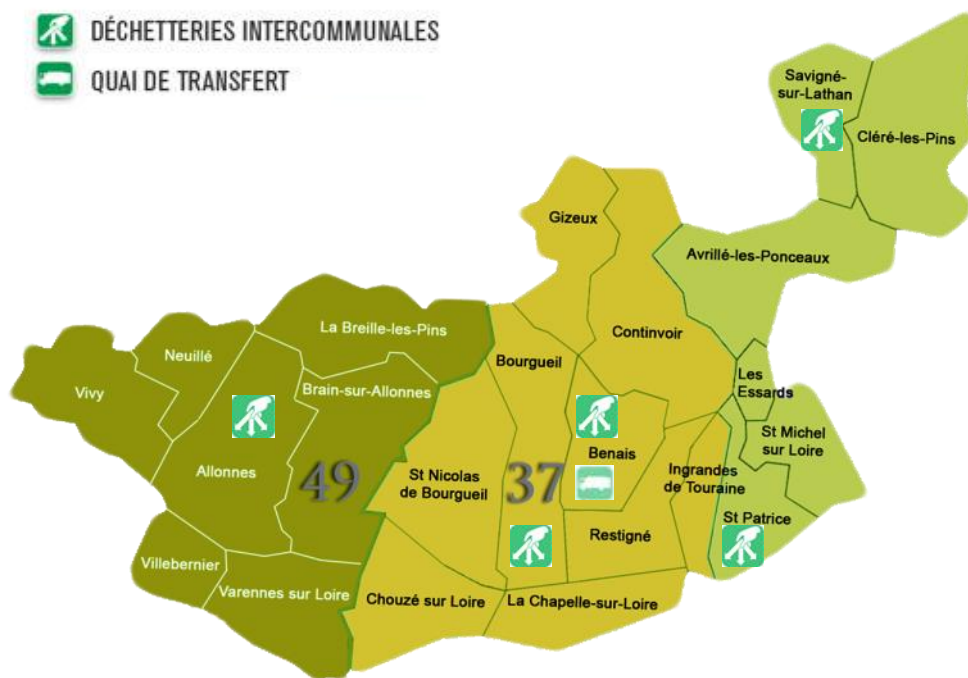
En 2016, 35 caissons ont été livrés contre 24 en 2015, soit une augmentation de près de 46% en 1 an.

Collecte des encombrants en porte à porte

Une fois par trimestre, les administrés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat du SMIFE, au 02 47 97 89 75 pour prétendre à la collecte gratuite de leurs encombrants à domicile. Cette collecte donne lieu à une inscription afin que l'agent puisse anticiper son trajet et utiliser le véhicule adéquat selon le volume recensé par téléphone.

En 2016, 22 personnes ont pu bénéficier de ce service à domicile.

Localisation et horaires des 5 déchèteries



PERIODE HIVERNALE : 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL

<p>DÉCHÈTERIE D'ALLONNES Lundi & Jeudi : 9h00-12h00 Mardi & Mercredi : 14h00-17h30 Samedi : 9h00-13h00</p>	<p>DÉCHÈTERIE DE SAINT PATRICE Lundi : 9h00-12h00 Mercredi : 14h00-16h30 Samedi : 9h00-13h00</p>
<p>DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL Lundi & Jeudi : 14h00-17h30 Mardi & Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-13h00</p>	<p>DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN Lundi : 14h00-16h30 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-13h00</p>
<p>DÉCHÈTERIE DE BENAIS Lundi à Samedi : 6h30-12h00</p>	

PERIODE ESTIVALE : 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE

<p>DÉCHÈTERIE D'ALLONNES Lundi & Jeudi : 9h00-12h00 Mardi & Mercredi : 14h00-17h30 Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h30</p>	<p>DÉCHÈTERIE DE SAINT PATRICE Lundi : 9h00-12h00 Mercredi : 14h00-16h30 Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h30</p>
<p>DÉCHÈTERIE DE BOURGUEIL Lundi & Jeudi : 14h00-17h30 Mardi & Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-17h30</p>	<p>DÉCHÈTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN Lundi : 14h00-16h30 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 & 14h00-16h30</p>
<p>DÉCHÈTERIE DE BENAIS Lundi à Samedi : 6h30-12h00</p>	

B – Les tonnages réceptionnés

En 2016, 5 642 tonnes de déchets ont été déposés en déchetterie contre 5 755 Tonnes en 2015, soit une diminution de près de 2,25%, portant ainsi le ratio habitant à 193 kg contre 197 kg en 2015.

Plusieurs flux sont impactés par une baisse des tonnages :



◆ Les gravats (-42,29%)

Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de l'accès payant au niveau des professionnels qui a engendré une baisse de la fréquentation des déchèteries ainsi que la possibilité pour les particuliers d'acheminer directement sur la plateforme de chez Moreau à Bourgueil.



◆ Les encombrants (-12,01%)

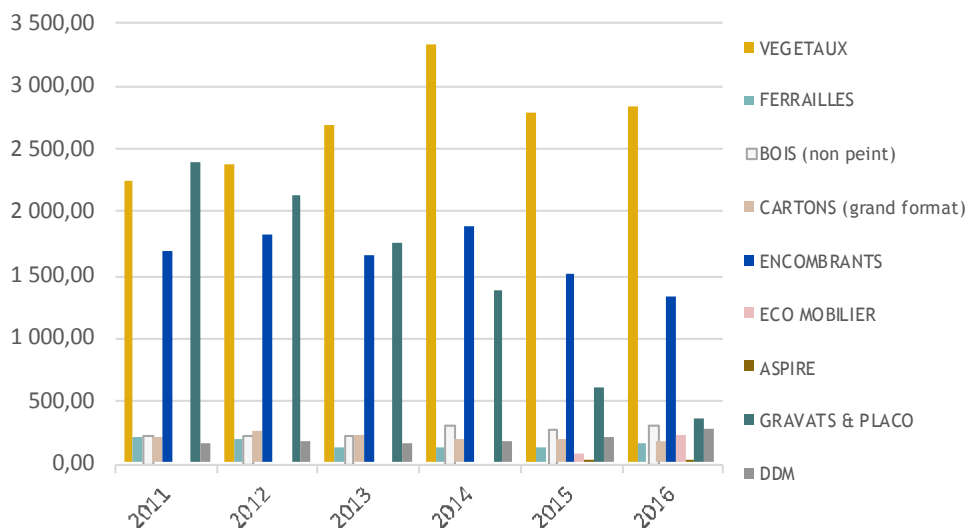
Depuis la mise en place des bennes pour la récupération du mobilier et de l'ameublement sur les déchèteries de Bourgueil et de Benais, 218,84 tonnes de mobilier ont été détournées de l'incinération et confiées à Eco Mobilier en charge de son recyclage. En 2015, 68,65 tonnes ont été collectées.

Concernant la démarche de réemploi gérée par l'Association ASPIRE, 9,260 tonnes d'objets ont été récupérées à Benais et à Bourgueil.

Evolution des tonnages collectés - les 5 déchèteries confondues

Type de déchets	2011	Kg/hab 2011	2012	Kg/hab 2012	2013	Kg/hab 2013	2014	Kg/hab 2014	2015	Kg/hab 2015	2016	Kg/hab 2016
VEGETAUX	2 235,80	77,8	2 370,58	81,67	2 691,19	92,4	3 332,36	114,11	2 786,82	95,43	2 843,7	97,07
FERRAILLES	200,7	7	184,56	6,36	126,68	4,35	127,34	4,36	128,17	4,39	161,2	5,50
BOIS (non peint)	226,8	7,9	233,14	8,03	226,62	7,78	308,42	10,56	280,42	9,60	315,2	10,76
CARTONS (grand format)	205,3	7,2	246,45	8,49	227,5	7,81	182,32	6,24	181,34	6,21	174,2	5,94
ENCOMBRANTS	1 688,70	58,8	1 815,89	62,56	1645	56,48	1 875,98	64,24	1498,3	51,31	1 318,3	45,00
ECO MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	68,65	2,35	218,8	7,47
ASPIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	10,66	0,37	9,3	0,32
GRAVATS & PLACO	2 400,00	83,5	2 124,65	73,2	1757,3	60,34	1379,3	47,23	604,58	20,70	348,88	11,91
DDM	148,56	5,05	167,3	5,76	156,88	5,39	163,07	5,58	196,57	6,73	262,68	8,63
Total	7 105,86	247,25	7 142,57	246,07	6 831,17	234,55	7 368,79	252,32	5 755,51	197,09	5 642	193,6
Evolutions	18,38%		0,51%		-4,36%		7,87%		-21,89%		-2,25%	

Evolution des différents flux réceptionnés



C - Les Filières de valorisation



VALORISATION
ORGANIQUE



VALORISATION
ENERGETIQUE



STOCKAGE ET
REMBLAI



VALORISATION
MATIERE



RÉEMPLOI

Déchets Dangereux des Ménages (DDM)



FILIERES SPECIFIQUES



E - Les Filières de recyclage

PRESTATAIRES

MATIERES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Déchets Verts	Valorisation Organique	 (Dpt 49)
Encombrants	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Ferraille	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Bois	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Gravats	Valorisation en remblai	 (Dpt 37)
Batteries	Traitement Spécifique	 (Dpt 41)
D3E	Traitement Spécifique	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
Néons	Traitement Spécifique	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Piles	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Huiles de vidange	Traitement Spécifique	 (Dpt 49)
Huiles de friture	Traitement Spécifique	 (Dpt 44)
Radiographies	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)
Pneus	Traitement Spécifique	 (Dpt 69)
Vitrage	Valorisation Matière	

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Pour cette année 2016, les dépenses liées à l'exploitation des déchetteries se sont élevées à la somme de 338 751.36 € contre 307 380,00 € en 2015, soit une augmentation de 10,20 %.

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à 233 158 €, contre 219 847 € en 2015.

◆ Encombrants	147 379,83 €
◆ Déchets verts	35 954,05 €
◆ Bois non peint	8 346,42 €
◆ Cartons	4 335,58 €
◆ Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>)	12 508,55 €
◆ Gravats	2 100,28 €
◆ Placoplatre	2 186,45 €

Les transferts

1 795 caissons ont été transportés en 2016 contre 1 826 en 2015, ce qui a représenté une dépense totale de 246 077.99 € en 2016 contre 202 086.17 € en 2015.

Bien que les tonnages à transporter aient légèrement diminués, le nombre de rotations est stable, laissant présager un manque d'optimisation renforcé également par le vidage systématique de tous les caissons le vendredi afin de libérer un maximum d'espace pour les dépôts du samedi.

Aspects contractuels - Eco-organismes

◆ Compensation OCAD3E

Liée à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, la compensation financière 2016 s'est élevée à 13 103 €.

C - La revente des matériaux

Les recettes liées à la revente de matériaux réceptionnés en déchetteries, se déclinent ainsi :

- ◆ Reprise métaux ferreux & batteries : 10 729,39 €
- ◆ Reprise des cartons : 13 163,04 €
- ◆ Facturation des professionnels : 15 771.87 €

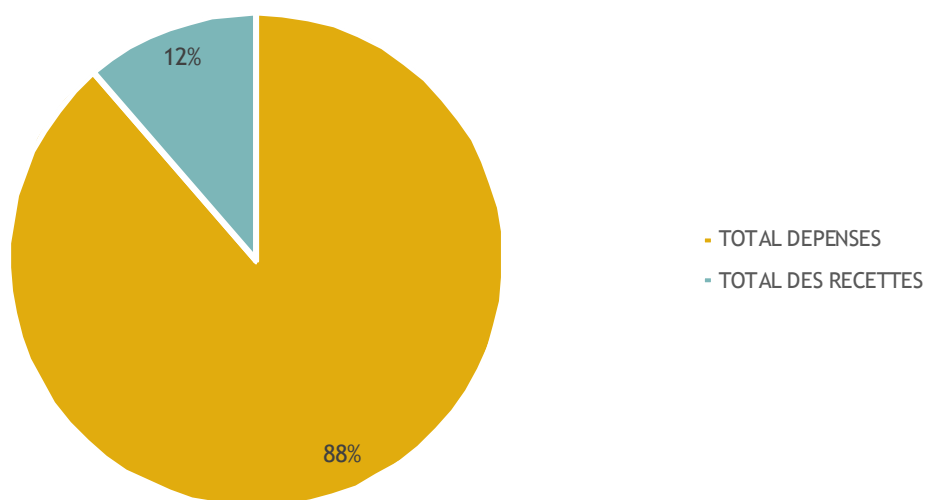


Synthèse coût du service DECHETTERIES (données résultant du CA 2016)

Dépenses	Montant TTC	Coût/tonne	Coût/hab.	Recettes et/ou Soutiens financiers	Montant TTC
Charges liées à l'exploitation	338 751,36 €	58,69 €	11,60 €	Ventes des matériaux	40 072,46 €
Charges liées au traitement (incluant les transferts)	479 236,45 €	83,03 €	16,41 €	Compensations et autres soutiens (Eco Mobilier, OCAD3E...)	45 668,57 €
Charges complémentaires	18 682,50 €	3,24 €	0,64 €	Vente composteurs, location caisson, cession IVECO...	18 959,12 €
Adhésion SIVERT + composteurs					
TOTAL DEPENSES	836 870,31 €	144,96 €	28,65 €	TOTAL DES RECETTES	104 700,15 €

Malgré une baisse des volumes apportés en déchèterie le coût habitant augmente. Cette année encore les coûts d'exploitation restent en augmentation car ce service demande de nombreux frais. Les dépenses ont augmenté et les recettes sont en augmentation également du fait de la mise en place des travaux en régie depuis 2015, comme l'entretien des véhicules, la remise en état des caissons et des colonnes...

Synthèse coût du service déchèterie
Données résultant du CA 2016



Pour information : évolution du coût du service par habitant durant ces 3 dernières années :

Coût Net (dépenses-recettes)	731 970.16 € TTC	24.99 €/habitant (29 295 habitants 2016)	129,74 €/tonne
------------------------------	------------------	---	----------------

ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016
22,63	23,66	24,99 €

Communication et prévention

◆ SUIVI DE COLLECTE

Après une information dans toutes les boîtes aux lettres accompagnée du guide de tri, un agent, en complément de la collecte, ouvre les sacs ou les bacs et peut les refuser s'il estime que les déchets sont non conformes à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.

Un suivi particulièrement important et utile car en un an le tonnage a diminué de près de 10%. Ces contrôles collectes ont pour seul objectif de sensibiliser les usagers au tri afin d'éviter les erreurs qui coûtent cher. Cette action sera pérennisée en 2017 sur les 10 communes restantes.



◆ LE SITE INTERNET

Le Syndicat ne possédait pas de site Internet, pour y remédier, après 4 mois de réalisation, le site a été mis en ligne en juin 2016.

Plusieurs rubriques sont disponibles, une présentation du Syndicat avec règlement de service, compte rendus des Comités Syndicaux ainsi qu'un onglet sur les ordures ménagères résiduelles, comprenant les jours de collecte par communes. On y trouve également plusieurs pages sur les déchets recyclables ainsi qu'une carte interactive où l'on peut trouver exactement les Points d'Apport Volontaire présents sur le territoire. En naviguant on y trouve aussi des informations sur les déchèteries avec les coordonnées exactes et les horaires de déchèteries ainsi que les onglets animations scolaires, locations de caisson etc...

Ce site se veut interactif, utile et facile d'utilisation.

◆ LES COMPOSTEURS

Comme chaque printemps, une opération de distribution des composteurs a été organisée. Cette année, il a été vendu 54 composteurs en PEHD et 100 en bois, soit un total de 154 composteurs.

◆ LES ANIMATIONS SCOLAIRES

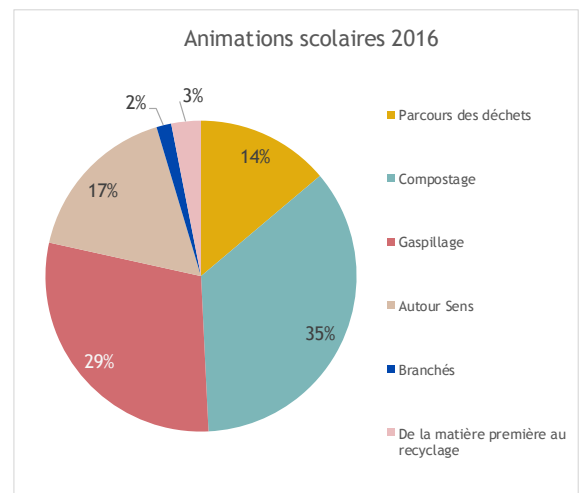
En 2016, en plus des interventions actuellement mises en place, une nouvelle intervention a été proposée à toutes les écoles élémentaires du territoire :

Les Branchés

Son objectif est de sensibiliser les enfants sur notre manière de consommer, de découvrir des alternatives comme le réemploi, la réutilisation, le troc.... Mais également d'aborder des notions de recyclage et d'épuisement des ressources naturelles.

Cette nouvelle animation n'a pas eu l'engouement escompté, puisqu'elle représente seulement 2% des interventions.

Les 68 animations réalisées auront permis de sensibiliser 1517 élèves et 88 adultes au tri durant l'année 2016.



◆ COLLECTE DE PAPIERS AU PROFIT DES ECOLES

Pour la deuxième année consécutive, nous avons relancé la campagne de mise en place des colonnes papiers au profit de la caisse des écoles. En 2016, sur les 12 écoles inscrites, 47,833 tonnes ont été récoltées, sachant que chaque tonne collectée équivaut à 35€, un total de 1 674€ a été reversé aux écoles pour le financement de projets pédagogiques.

◆ EVENEMENTIELS

Fête de la nature - Juin 2016

Comme chaque année, le SMIPE était présent à la fête de la Nature de Bourgueil en juin. Une vente de composteurs individuels accompagnée d'information sur le compostage a été organisée.

Pour animer le stand et attirer le plus grand nombre, un jeu a été présenté :

La Maison du tri : Sur un plateau représentant une maison avec un jardin, plusieurs déchets étaient installés dans chaque pièce. Le but étant de redistribuer les objets dans les bons contenants.

Lors de cette journée, nous avons recensé environ 168 enfants et adultes, intéressés par les animations ou les informations de notre stand. Une vidéo sur le compostage a également été projetée.



Animation autour des piles - Septembre 2016

Le Syndicat s'est associé à Corepile pour une distribution de boîtes à piles. Souvent de nombreuses piles restent au fond du tiroir ou dans de vieux appareils électroniques oubliées. L'objectif de l'opération vide tiroir était de faire prendre conscience au public que de nombreuses matières premières se trouvent dans les piles et qu'elles ne doivent pas être déposées dans les Ordures Ménagères Résiduelles. Cette opération a permis d'augmenter le tonnage des piles de 72.22% par rapport à 2015.

La Foire de la Ste Fleur à Savigné sur Lathan - Octobre 2016

Nous étions également présents sur la Foire de la Sainte Fleur à Savigné sur Lathan, avec la proposition des animations exposées à la fête de la Nature.



Visite du Centre de transferts - Octobre 2016

Afin de faire connaître notre fonctionnement aux agents techniques des communes, qui sont pour la plupart confrontés au monde des déchets, il a été proposé une visite du centre transferts de Benais à tous les agents techniques des communes du SMIPE ainsi que les élus.

Lors des deux visites proposées les 19 et 21 octobre, 47 personnes étaient présentes. Les retours sur cette de visite ainsi que son déroulement ont été très appréciés.

Le Téléthon 2016 - Décembre 2016

Nous avons également participé au téléthon, avec une collecte des emballages métalliques au profit de la recherche sur deux sites différents : deux colonnes emballages ont été disposées à l'Hyper U de Bourgueil et deux autres à Super U de Savigné sur Lathan.

Malheureusement la démarche n'a pas donné le résultat attendu puisque seulement 400kg sur Bourgueil et 180kg sur Savigné sur Lathan ont été collectés... Une démarche que le syndicat se verra renouveler cette année, cependant sur un tout autre projet permettant de sensibiliser un autre public tel que les enfants et dans l'éventualité de se rapprocher d'une association ayant l'habitude d'effectuer cette démarche.

REALISATIONS :

Triptyque pour les nouveaux tarifs professionnels



RESERVEZ-LE AUPRES DU SMIPE DES AUJOURD'HUI

Retrait à effectuer du lundi 20 au jeudi 23 mai 2016 Entre 09h00 et 17h30 sur le site de la déchèterie de Bourgueil ZI La Petite Prairie - 1, Impasse Clé des Cham...

Affiche distribution des composteurs



Affiche pour le Téléthon 2016



Mise à jour du guide de tri

Information boîte aux lettres pour le suivi



Panneau nouveau type de flux



Affiche Opération vide tiroir en partenariat avec Corepile

Affiche pour les jours fériés



Affichage obligatoire INTERDICTION DE FUMER

Mise à jour de l'affichage



INTERDIT AUX TRACTEURS



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Décret n°2006 - 1306 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Panneaux pour les bennes éco mobilier



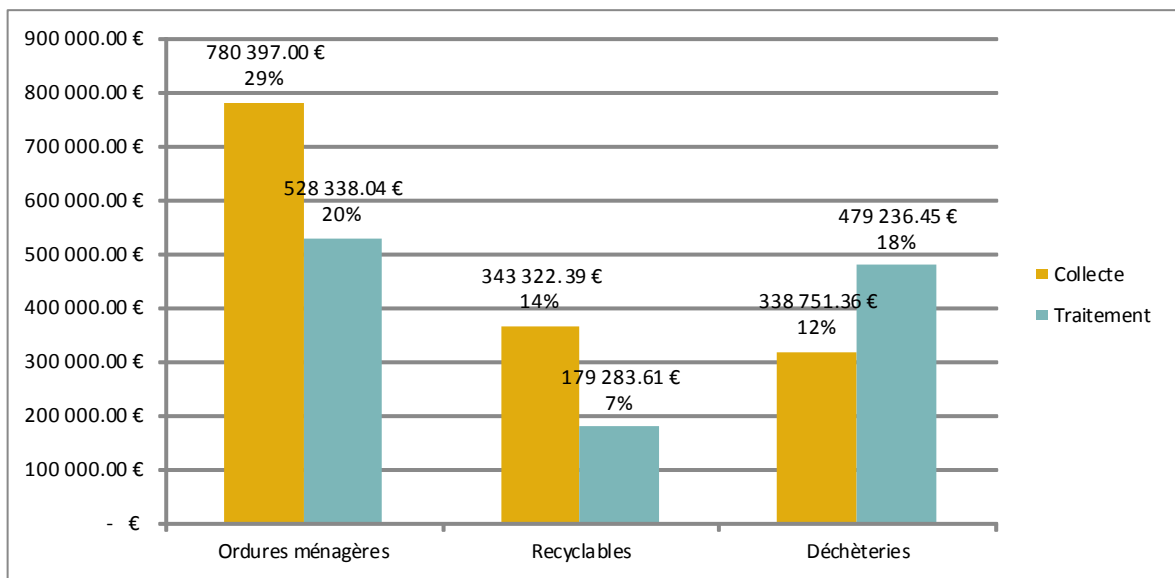
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (chiffres en € TTC issus du CA 2016)

• Les dépenses

En 2016, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 694 077,56 € (sont pris en considération les remboursements de rémunération constatés régulièrement en recettes de fonctionnement) et se sont réparties comme suit :

Charges à caractère général (carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement),....	1371 774,72 €
Charges de personnel	901 193,59 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités élus et contributions organismes)	73 365,97 €
Charges financières (Intérêts emprunt)	47 789,59 €
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur)	3 075,51 €
Dotations aux amortissements	296 878,18 €

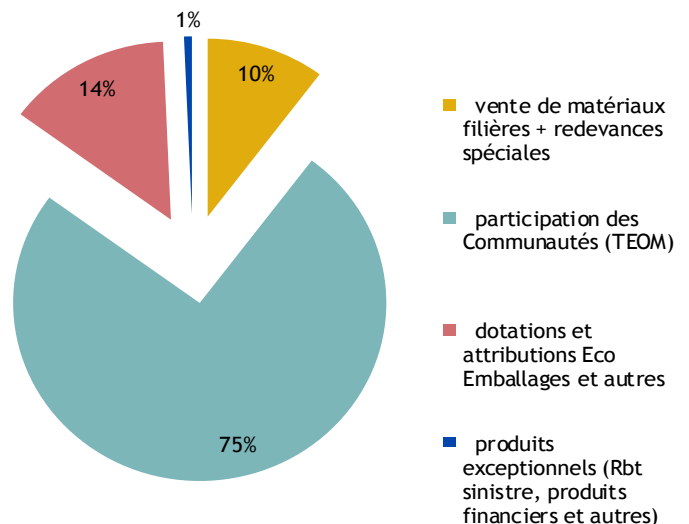
La répartition des dépenses par service



On constate très nettement que le poste de dépense le plus important reste celui des ordures ménagères résiduelles puisque près de 49 % des charges de fonctionnement sont consacrées au service.

• Les recettes

En 2016, les recettes de fonctionnement du Syndicat ont atteint 2 747 112,15 € (déduction faite des remboursements de rémunération considérés en dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus).



Vente de matériaux filières + Redevances Spéciales	280 235,27 €
Participation des Communautés (TEOM)	2 046 869,00 €
Dotations et attributions Eco Emballages et autres	389 501,17 €
Produits exceptionnels (Remboursement sinistre, produits financiers et autres)	18 586,29 €

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2016)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2016 se sont élevées à 393 306 €. En dehors du remboursement du capital, les dépenses d'investissement ont été affectées aux programmes suivants :

- ◆ L'acquisition d'un nouveau porteur pour le transfert longue distance
- ◆ La refonte d'une partie de la plateforme des déchets verts
- ◆ La dotation des bacs roulants pour la redevance spéciale
- ◆ L'acquisition de colonnes aériennes pour constituer un stock en cas de casse.
- ◆ L'entretien des déchèteries

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en € TTC issues du CA 2016)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à 161 076 €. Ces recettes étaient composées uniquement :

- ◆ du FCTVA pour 55 896 €
- ◆ de la réalisation d'un emprunt destiné au financement du porteur pour la somme de 105 000 €



Les Composteurs individuels

En adéquation avec les orientations prises par le Syndicat quant aux mesures visant à promouvoir la réduction des ordures ménagères résiduelles, le Syndicat poursuivra pour la cinquième année consécutive sa démarche de distribution de composteurs dès le printemps 2017.

Les composteurs proposés seront de mêmes volumes et aux mêmes conditions tarifaires que lors de la campagne de 2016.

Benne Eco-mobilier sur la déchèterie d'Allonnes

Au 1^{er} avril 2017, comme ses voisines les déchèteries de Bourgueil et Benais, la déchèterie d'Allonnes sera elle aussi équipée d'une benne réceptionnant les meubles usagés :

Meubles, tables, chaises, matelas, sommiers, mobilier de jardin... Ainsi les meubles usagés sont triés et envoyés vers des filières de valorisation.

Pour rappel, ils y sont regroupés par famille de matériaux :

- Les meubles rembourrés sont composés de plusieurs matériaux et n'ont pas tous la même forme. Ils nécessitent donc d'être démantelés pour être recyclés ou d'être broyés afin, par exemple, de servir dans les cimenteries comme combustibles. C'est ce qu'on appelle la valorisation énergétique.
- Les meubles en bois sont broyés, notamment pour faire des panneaux de particules.
- Les meubles en plastique sont triés par catégories de plastiques, broyés et transformés en billes qui servent entre autres à fabriquer des tuyaux.

Les matelas sont démantelés, afin notamment de récupérer la mousse car elle peut être utilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo !

Remise en conformité de la plateforme de déchets verts de Benais - 2ème partie

La plateforme des déchets verts ayant été en partie rénovée en 2016, l'autre partie qui concerne plutôt l'entrée de la plateforme sera effectuée en 2017.

Etude d'extension de la déchèterie de Benais et travaux de voirie



La déchèterie de Benais devenant trop exiguë il est envisagée de l'agrandir, c'est pourquoi une étude de faisabilité sera engagée.

Il est également envisagé la réfection de la voirie sur le centre de transfert à l'entrée, avant la barrière électrique, ainsi qu'au niveau de l'ancien pont bascule et à divers endroits fragilisés par les intempéries.

Travaux de voirie sur la déchèterie de Bourgueil

Des travaux d'enrobé sur le site de la déchèterie de Bourgueil au niveau du parking des bureaux de Bourgueil ainsi qu'au niveau de la sortie de la déchèterie, sur la partie de voie communale, seront réalisés.



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie

1, Impasse Clé des Champs - B.P. 35 - 37140 BOURGUEIL

Tél. 02.47.97.89.75 - Télécopie : 02.47.97.91.02

courriel : contact@smipe-vta.net

www.smipe-vta.net